



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 23 MAI 2019

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-trois mai à 20H00 le Conseil municipal de Naintré, dûment convoqué par la Maire, s'est réuni, en mairie, salle Eugène Guillon, en *session ordinaire*, sous la présidence de Madame PIAULET Christine, Maire.

Réf : SBD/MBM

Effectif légal du conseil municipal : 29
Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents : 21
Pouvoir : 3
Absents : 3

Date de la convocation : 16/05/2019

PRÉSENTS : PIAULET Christine, MASSONNEAU Bruno, GAUTHIER Dominique, FRAUDEAU Jean-François, DEBIAIS Viviane, BEAUVAIS Magali, BERGONNIER Pascal, BEUROIS Thierry, BIANCO Lydie, BRUNIER Maud, CHAINE Jean-Paul, CLAVÉ Louis, INGRASSIA Christine, JARASSIER Corinne, LAGARNAUDIE Jacqueline, LAROCHE Fabienne, LECOQ Christian, MILLIASSEAU Maurice, PHELIPPEAU Gilles, RENAUD Didier, ROYER Freddy.

REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

ERRAÏSS Malika représentée par P BERGONNIER
LEVRAULT Charly représenté par B MASSONNEAU
SULLI Bruno représenté par C PIAULET

ABSENTS : BOURMAUD Melinda, BRUÈRE Charlotte, CHABOT Marie-Line

Secrétaire de séance : Thierry BEUROIS

DELIBÉRATION N° 105

RAPPORTEUR : Jean-François FRAUDEAU

OBJET : VISITE DU SENAT – TARIF

Le conseil municipal est informé qu'un **voyage au Sénat a été organisé le jeudi 11 avril 2019** pour les **membres du Conseil Communal des Jeunes** ainsi que **les délégués de classe et leur suppléant** scolarisés en CM2.

Le coût de revient du transport pour un car de 47 places est de 1800 €.

Les frais de transport ont été pris en charge par la collectivité pour les membres du CCJ, les délégués de classe et leur suppléant et leurs accompagnateurs.

Pour les autres personnes ayant souhaité participé à cette visite (élus, bénévoles du transport solidaire, membres du point rencontre, personnes extérieures), il est proposé au conseil municipal de **voter un tarif d'un montant de 38 € par personne**.

VU l'organisation de la visite du Sénat le 11 avril 2019 ;

Considérant l'intérêt de cette visite pour les membres du CCJ et les délégués de classes et leur suppléant ;

Considérant le coût de revient du transport ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- fixe à 38 € le tarif pour les personnes ayant participé à la visite du Sénat ;
- charge Mme la Maire des démarches nécessaires à cet effet.

VOTE

UNANIMITÉ

Publication en mairie le :
Christine Piaulet, Maire de Naintré, peut certifier, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, le

